

NOTE SUR L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE ENTRE LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Ibrahim ARMAĞAN

Depuis 1950, on a beaucoup parlé des pays en voie de développement et des moyens du développement. Mais le phénomène de sous-développement est toujours présent: des affirmations de principe de l'ONU, des déclarations d'intentions de divers organismes internationaux, des dissensions d'intérêt, de politiques et d'idéologies des pays qui partagent en fait, le monde techniquement en retard, n'ont rien apporté aux problèmes réels des pays en voie de développement. Aucun projet réaliste et réalisable de solidarité mondiale n'a jusqu'à maintenant été proposé.

Ni le développement par un effort interne, ni le développement par une aide extérieure n'ont apporté une solution à la situation fragile des pays en voie de développement aux nouvelles dimensions créées par l'évolution du monde due à la révolution technologique. Les pays en voie de développement, s'appuyant sur l'expérience des pays avancés¹, se sont orientées dans la voie de de l'intégration internationale régionalisée.

Une structure économique équilibrée² et le développement industriel sont les deux objectifs économiques principaux des pays en voie de développement à l'époque contemporaine. En effet, le bien-être collectif dépend de la croissance économique et de la stabilité sociopolitique. La croissance économique et la stabilité politique ne peuvent se réaliser que si les deux objectifs principaux sont atteints ou en voie de satisfaction. Il semble que l'intégration régionale entre les pays en voie de dé-

1 Communauté Economique Européenne, COMECON etc...

2 Par structure économique équilibrée nous entendons une structure non-dualiste, relativement homogène, qui est largement ouverte au progrès technique.

veloppement est le facteur le plus important du développement industriel et d'une structure socioéconomique plus équilibrée.

En basant la substitution de l'importation sur un marché régional plutôt que national, l'intégration devrait accroître le taux de production possible de produits manufacturés pour un niveau donné de protectionisme. De cette façon, elle devrait contribuer à une croissance économique compatible avec les exigences des pays en voie de développement.

Les gains de l'intégration sont multiples; ils ne sont pas simplement d'ordre économique, mais également d'ordre politique et social. C'est un facteur non négligeable de la paix mondiale et de la sécurité internationale.

D'un point de vue purement économique les avantages de l'intégration régionale sont considérables. Considérant que les principales sources de gains de l'intégration se trouvent dans le domaine d'une industrie à large échelle, il serait désirable d'identifier les industries où les économies d'échelle sont présentes et les intégrer dans les régions participantes sur des bases équitables de telle sorte que chaque pays dans le groupe considéré donne des marchés aux autres pour cette sorte de production. En effet, les bénéfices économiques d'un processus d'intégration proviennent essentiellement:

- d'un changement dans le mouvement de la croissance économique avec l'accélération du taux de croissance des produits industriels;

- de la spécialisation interrégionale de la production qui entraînerait des gains de productivité non négligeables;

- d'un changement dans les termes commerciaux avec l'augmentation de la compétitivité à l'égard du reste du monde;

- des économies d'échelle avec l'élargissement du marché;

- de l'allocation optimale des ressources et de l'efficacité des facteurs de production.

L'élargissement du marché pour les industries sélectionnées peut aussi avoir de meilleures chances de succès si les décisions sur l'allocation d'un groupe d'industries régionales pouvaient être prises ensemble sur base qui promettrait à tous les participants des avantages du développement industriel rendu possible par

une coopération régionale. Quelque soit le degré de l'intégration, elle a toujours deux caractéristiques essentielles:

— en premier lieu, elle facilite une spécialisation et un échange accéléré dans la région d'intégration par des moyens d'élimination et de réduction substantielle des obstacles commerciaux,

— en second lieu, elle entraîne une certaine discrimination à l'égard du reste du monde. Mais, il convient aussitôt d'ajouter que cette discrimination à l'égard des pays non membres n'est pas forcément un désavantage et très souvent il ya parallèlement un accroissement du bien-être collectif.

En effet, l'un des moyens dont disposent les pays en voie de développement pour une croissance rapide et une situation socio-économique viable pour les années à venir est, sans aucun doute, d'aller vers les autonomies plus locales et des unions plus vastes. C'est la logique même de l'intégration régionale entre les pays en voie de développement.

I- Le contenu d'intégration internationale régionalisée entre les pays en voie de développement

Le problème de l'intégration économique régionale est aujourd'hui, dans tous les systèmes économiques³ et plus particulièrement dans le système d'économie en voie de développement, un problème d'actualité d'une importance non négligeable. Beaucoup d'ouvrages⁴ ont été consacrés à ce problème depuis 1950, mais cette notion d'intégration économique reste toujours ambiguë et n'englobe pas toujours les mêmes procédés. Nous avons estimé qu'il était utile du point de vue de la

³ Aussi bien dans le système collectiviste (COMECON) que dans le système capitaliste (le marché commun Européen) on rencontre des tentatives d'intégration économique régionale.

⁴ Entre autres on peut citer:

1- J. TIMBERGEN - *International Economic Integration* - 1954

2- J. E. MEADE - *The Theory of Customs Unions*, 1955

3- G. MYRDAL - *Une économie internationale* - PUF - 1958

4- B. BALASSA - *The Theory of Economic Intergration*, 1961

5- A. MARCHAL - *Intégration territoriale* - PUF 1965

6- H. BOURGUINAT - *Marchés Communs des pays en voie de développement* - DROZ, 1968.

comprehension du contenu de cette étude de bien préciser cette notion et de lui donner un sens précis, dès le début de notre recherche.

En effet, le terme d'intégration est employé par les spécialistes dans des sens très différents⁵. La notion d'intégration économique est une notion relativement récente. En la matière, la littérature économique nous apporte peu d'appui et il y a des interprétations fort nombreuses de cette notion. B. BALASSA⁶ a appelé l'intégration économique à la fois un processus et un état. D'après B. BALASSA, considérée en tant que processus, elle se réfère à l'introduction de mesures telles qu'elles tendent à l'élimination de toute discrimination entre les unités économiques appartenant aux différents Etats-nationaux; en tant que situation elle signifie l'absence de discrimination entre les économies nationales. Tandis que Jean WEILLER⁷, citant Maurice BYE et André MARCHAL, paraît sentir déjà les limites étroites de ces définitions et considère que l'intégration se fait par les centres de décision:

"Intégrer, ce n'est pas additionner, c'est accroître sur un espace donné la compatibilité des plans d'un ensemble de décisions appelés à former un seul système économique. Etudier l'intégration c'est donc, s'élever au-dessus du niveau du marché, se porter sur celui des choix, des anticipations et des volontés."

D'après le dictionnaire de Sciences Economiques⁸ l'intégration est "un ensemble de procédés par lesquels deux ou plusieurs nations créent un espace économique commun".

5 Les mathématiciens l'utilisent pour désigner l'action d'intégrer: l'intégration d'une fonction: $Y = \int_x f(x) \cdot da$.

. En physiologie, l'intégration signifie la coordination des activités de plusieurs organes, en vue d'un fonctionnement harmonieux, réalisée par divers centres nerveux.

. En sociologie, le terme d'intégration est employé dans le sens opposé de ségrégation. C'est ainsi qu'à propos du problème noir aux Etats-Unis, on oppose journellement les "intégrationnistes" aux "ségrégationnistes".

6 B. BALASSA - *The Theory of Integration* Homewood, R. C. Irwin Inc, 1961.

7 J. WEILLER - *L'Economie internationale depuis 1950* - PUF, PARIS, 1965, p. 97.

8 A. COTTA - *Dictionnaire de Science Economique* - PARIS, Mame - 1968.

Cette dernière définition paraît convenir parfaitement si l'on prend en considération, uniquement le but de l'intégration. Elle reste très vague en ce qui concerne les procédés de l'intégration.

En réalité, en sciences économiques, l'intégration a un sens très proche de celui que l'on trouve en physiologie: *l'Intégration est la coordination des activités de plusieurs organes économiques, en vue d'un fonctionnement harmonieux d'un espace économique commun, de deux ou plus de deux nations, réalisée par divers centres de décision*. C'est sans doute le sens le plus général donné au terme d'intégration, lorsqu'on parle de l'intégration entre les nations. Mais, dans les sciences économiques, le sens le plus courant du terme d'intégration, est d'ordre technique. On entend par intégration économique, "fusion d'entreprises situées à des stades différents du processus de production" (c'est ce qu'on appelle concentration verticale). Aujourd'hui et surtout depuis les années 50, on utilise ce terme d'intégration pour désigner la coopération entre les nations en vue de réaliser un espace économique commun homogène.

L'intégration économique signifie d'abord la suppression progressive des discriminations dues à l'existence de frontières nationales juridiquement définies, qui affectent l'activité économique des pays qui font partie d'un groupe constitué. C'est la conception classique ou libérale de l'intégration qui sous-entend purement et simplement la suppression des obstacles artificiels qui existent entre les nations. Il semble que d'un point de vue logique cette approche négative de l'intégration soit la première étape d'une intégration complète. En effet, là, il s'agit d'une intégration limitée qui consiste en un retour à l'ordre naturel. En outre, cette intégration partielle a un domaine qui est, lui aussi, limité. Elle ne s'étend pas à tous les domaines de la vie économique et elle concerne uniquement le marché (= intégration des marchés). Dans le cas de cette "intégration négative" les discriminations peuvent concerner soit la consommation, soit la production, soit les deux à la fois.

Au niveau de la consommation, les discriminations affectent très souvent les flux de biens et de services, soit d'un point de vue qualitatif, soit d'un point de vue quantitatif.

Au niveau de la production, ces discriminations peuvent affecter le flux de facteurs de production entre les différents pays.

L'intégration économique ne peut pas se borner à une simple suppression des discriminations entre les nations. Elle est plus profonde, elle a un contenu positif. L'intégration économique c'est la "conpénétration" des régions et des nations dans un cadre plus vaste. Il s'agit donc d'une intégration des structures, en même temps que d'une intégration des centres de décision. Mais cette intégration ne se limitera pas seulement aux échanges. En effet, l'intégration des marchés permettrait la constitution d'un vaste marché libre caractérisé par la division internationale du travail, par la spécialisation territoriale, se substituant à plusieurs marchés spécialisés. Ce qui permettrait, à son tour, l'utilisation rationnelle des ressources en vue de chercher l'optimum économique. Cette intégration, qui engloberait tous les domaines de la vie socio-économique, ne serait plus une intégration partielle mais plutôt une intégration totale qui, en définitive aboutirait à l'existence d'une seule nation, c'est-à-dire d'un pouvoir politique unique.

Ainsi donc, le terme d'intégration qui est à la fois économique et sociologique, est l'un de ceux qui évoque le plus de problèmes et suggère le plus de solutions aux problèmes multidimensionnels des pays en voie de développement.

D'un point de vue purement socio-économique, l'intégration est une notion spatiale qui est mise en lumière par une corrélation multiple qui existe entre les groupes sociaux, le développement, la croissance et les progrès socio-économiques.

a- Intégration, facteur d'homogénéité

D'un point de vue essentiellement sociologique, la notion d'intégration correspond à la notion d'homogénéité ou d'hétérogénéité. C'est cette hétérogénéité des diverses parties d'un ensemble qui est la source des tensions et des déséquilibres aussi bien à l'intérieur d'un groupe qu'entre les groupes. La cohésion de tout groupement humain repose plus ou moins sur son degré d'intégration. Tant qu'il n'y a pas d'intégration, il y aura des conflits, et, en ce sens, l'intégration est un facteur important dans la

diminution des tensions entre les unités qui composent un ensemble.

b- Intégration, facteur de développement

Le développement et la croissance résultent d'un processus qui accroît le degré d'interdépendance. Plus le degré d'interdépendance sera élevé plus le développement sera rapide. Mais d'un autre côté, l'intégration est l'élément le plus important qui contribue à l'accroissement du degré d'interdépendance. Ainsi, la croissance économique d'une Nation ou d'une région et leur développement dépendent-ils du degré d'intégration.

c- Intégration, facteur de stratégie commune

Du point de vue des centres de décision, la notion d'intégration est liée aux objectifs poursuivis par les divers éléments d'un ensemble plus complexe. En ce sens, c'est la "concordance des plans" de ces divers éléments qui mesure alors l'intégration.

Enfin, du point de vue des collectivités humaines, l'intégration est généralement conçue comme un processus qui dégage un consensus et forme ainsi une communauté. Il est par conséquent difficile de parler d'intégration quand les éléments de consensus et de communauté n'existent pas encore de façon complète. Tel est, nous semble-t-il, le cas de la plupart des pays en voie de développement qui s'engagent dans un processus d'intégration régionale.

II- Les Projets d'Intégration Régionale Entre Les Pays En Voie de Développement et leur Importance.

A l'heure actuelle, plus de trente pays en voie de développement ont conclu des accords pour s'orienter dans la voie de l'intégration régionale. Mais, tous ces projets d'intégration régionale n'ont pas la même forme et la même importance. Notre but, n'est pas, ici, d'étudier tous ces projets d'intégration en les analysant et en les comparant. Nous nous efforcerons d'une manière très sommaire d'énumérer tous les projets dignes de ce nom

9 J. R. BOUDEVILLE, "Note sur l'intégration des espaces économiques", *Cahiers de l'ISEA*, Septembre 1964, p. 6.

et, ensuite et parallèlement nous montrerions l'importance respective de chaque projet (Cf. Tableau-1).

Il y a d'abord des projets qui visent directement l'intégration économique des pays membres d'une zone et qui ont fait des progrès plus ou moins importants dans cette direction :

— l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale;

— la Communauté d'Afrique Orientale;

— Le Marché Commun d'Amérique Centrale;

— L'Association LatinoAméricaine de libre-échange...

Il existe ensuite des projets d'intégration dont les objectifs sont très voisins, mais qui sont actuellement à un niveau très faible du processus d'intégration. Ce sont, soit des projets relativement récents qui ne permettent pas de nous prononcer sur leur véritable nature, soit des projets qui cherchent d'abord à réaliser les conditions préalables d'un véritable processus d'intégration.

Dans la première catégorie, nous pouvons citer le cas du Marché Commun arabe qui n'a fait jusqu'à maintenant aucun progrès d'ordre pratique. C'est également le cas de la zone de libre échange des Caraïbes et du groupe des pays andins, constitué au sein de l'Association latino-américaine de libre-échange.

Dans la deuxième catégorie, il y a essentiellement des pays asiatiques qui se trouvent dans une phase de tâtonnement :

C'est d'abord la C.R.D. qui cherche à renforcer les liens sociaux et économiques entre les pays de la région en vue de préparer les conditions préalables favorables à une véritable intégration économique régionale ultérieure.

Ensuite vient la coopération régionale en Asie qui regroupe d'une part, les pays de l'Asie du Sud-Est et, d'autre part, les pays de l'Asie du Sud et de l'Extrême-Orient.

Quel que soit leur stade actuel, il existe entre ces projets d'intégration régionale un point commun qui est, nous semble-t-il, essentiel : la volonté ouverte de coopérer en vue d'accélérer la croissance économique. Ainsi, lorsque nous prenons en considération le but même de ces projets d'intégration entre les pays en voie de développement, nous pouvons dire que c'est un pas

TABLEAU 1

1- POPULATION, SUPERFICIE, DENSITE DEMOGRAPHIQUE ET PRO-
DUIT INTERIEUR BRUT EN 1967 DES PAYS DE LA CRD ET DES AUTRES
GROUPEMENTS REGIONAUX.

PAYS	PIB 1965 en milli- de dollars	Population milliers d'habitants	superficie en milliers de km ²	nombred' habitants par km ²
IRAN	6.323	26.284	1.640	16
PAKISTAN	12.130	121.109	804	151
TURQUIL	8.554	32.978	767	43
CRD (Total)	27.007	180.007	3.211	56
Afrique de l'Est	2.426	30.113	1.763	17
KENYA	1.013	9.948	583	17
KENYA	1.013	9.948	583	17
OUGANDA	653	9.934	240	33
TANZANI	760	12.231	940	13
UDEAC	1.397	11.679	2.985	4
Cameroun	608	5.468	475	12
République Centrafricaine	186	1.459	617	2
Thad	249	3.415	1.248	3
Congo	139	864	342	2
Gabon	215	473	267	2
MAGREB	7.338	32.980	4.325	7
Algérie	2.455	12.539	2.191	6
Libye	1.353	1.738	1.759	1
Maroc	2.550	14.140	450	31
Tunisie	980	4.563	125	37
ALALE	90.823	218.505	18.543	12
Argentine	19.637	23.031	2.771	1
Bolivie	642	3.801	1.075	4
Brésil	21.356	85.655	8.516	10
Chili	6.022	8.943	742	12
Colombie	6.148	19.215	440	44
Equatenc	1.220	5.508	275	20
Mexique	20.897	45.671	1.969	23
Paraguay	459	2.161	407	5
Pérou	4.345	12.385	1.249	10
Uruguay	1.387	2.783	187	15
Vénézuéla	8.610	9.352	912	10
M.C.A.C.	3.977	13.680	411	31
Costa Rica	625	1.594	51	31
Le Salvador	829	3.149	21	150
Guatémala	1.428	4.717	109	43
Honduras	536	2.445	112	22
Nicaragua	559	1.775	118	12

Source: "La population des pays moins développés"
Division de la Recherche du Centre de développement de l'OCDE, section des
statistiques 1969.

important dans cette nouvelle forme de coopération économique internationale qu'est l'intégration régionale.

Quels sont alors les principaux projets d'intégration entre les pays en voie de développement?

A- PROJETS D'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE EN ASIE¹⁰

1- *La coopération économique en Asie et en Extrême-Orient*:

La véritable tentative d'intégration régionale entre les pays d'Asie et d'Extrême-Orient remonte en 1960. Les pays de cette région, réunis en Conférence Annuelle de la C.E.A.E.O., ont adopté une première résolution demandant au Secrétaire Exécutif d'étudier les mesures propres à promouvoir l'intégration régionale.

Le Secrétaire de la CEAEO, après avoir analysé la situation économique de la région et les conditions préalables, a proposé un certain nombre de mesures indispensables pour réaliser l'intégration régionale en Asie et en Extrême-Orient. De très longues discussions ont permis d'arriver à la conclusion que les pays de la CEAEO étaient encore très loin de pouvoir tenter une intégration directe. Les spécialistes ont alors décidé d'aborder le problème sous l'angle plus partique d'ententes à conclure par secteurs et sous-régions.

Un certain nombre de mesures concrètes ont été prises par les pays participants en vue de préparer les conditions préalables d'une intégration régionale future:

- a) L'institution des Conférences Commerciales intra-régionales, qui ont lieu à des intervalles fréquents pour faciliter les négociations et la conclusion d'accords intergouvernementaux. Le but essentiel de cette institution est de faciliter le développement du commerce entre les pays de la Région.

10 "Coopération régionale en Asie", OCDE, PARIS, 1970

OCDE - *Intégration économique entre pays en voie de développement*, PARIS - 1969

H. BOURGUIGNAT. *Les Marchées Communs des pays en voies de développement* - DROZ - GENEVE - 1968, pp et t.

- b) Coopération dans le domaine des transports et des communications. A coté d'une amélioration notable des routes nationales, on s'est orienté dans le projet de la "Grande Route Asiatique" qui faciliterait les transports entre les pays asiatiques.
- c) Coopération dans le domaine industriel:
Afin de mettre à profit l'économie résultant d'une production à grande échelle, on s'est orienté dans la voie de spécialisation.
- d) la Banque Asiatique de développement:
Elle a pour but de fournir des prêts de développement et de coordonner les planifications nationales en relation des prêts. Elle jouera un rôle important dans le processus d'intégration régionale.

2- *Projet d'intégration régionale en Asie-Occidentale*: La Coopération Régionale Pour le Développement

A coté de la coopération régionale par secteur que précompte la CEAEO, il existe une intégration économique régionale restreinte qui par ses réalisations, demeure importante: la CRD.

Ce qui différencie la situation des pays de la CRD des autres tentatives d'intégration régionale asiatiques, c'est l'homogénéité socio-économique des pays de la CRD. Si l'on considère que la diversité économique et l'homogénéité socio-économique sont en général des conditions favorables à l'intégration régionale, on voit que la situation du Sud-Est asiatique est beaucoup moins favorisée à cet égard.

Les pays de la CRD¹¹ ont en commun trois caractéristiques principales:

La première est la poussée démographique, c'est-à-dire la pression exercée sur les ressources par une population qui s'accroît très vite. Pour obtenir une amélioration sensible du revenu par habitant, ces pays devraient parvenir soit, à une limitation substantielle des naissances, soit à augmenter leur production à un rythme beaucoup plus important.

La seconde caractéristique se rapporte à la production et à l'emploi.

— l'étroitesse des marchés nationaux.

Et enfin la faiblesse du secteur industriel et l'insuffisance des exportations.

La coopération régionale pour le développement est une tentative d'intégration à long terme entre l'Iran, le Pakistan et la Turquie.

Le but immédiat de cet accord tripartite est de favoriser la coopération économique, technique et socio-culturelle entre les pays de la région, en vue de promouvoir les progrès économiques, le bien-être collectif, et la modernisation des pays membres.

Le groupement socio-économique régional entre ces trois pays paraît être conforme à l'évolution générale de la situation économique des pays en voie de développement. En effet, après l'échec relatif du développement par l'aide extérieure¹², beaucoup de pays en voie de développement se sont orientés dans la voie de la coopération économique régionale internationale.

L'association de l'Iran, du Pakistan et de la Turquie au sein d'un solide groupement régional correspond d'ailleurs à l'évolution des rapports entre ces trois pays qui ont déjà beaucoup en commun.

Ces trois pays voisins partagent des liens historiques très anciens. Ils ont des mœurs et des traditions communes et appartiennent à la même catégorie de civilisation. D'une manière générale on peut dire que les pays membres de la C.R.D. partagent à la fois des origines culturelles communes et des vues sur le futur également communes. Ces trois pays ont le même souci constant de développement du progrès économique et social et du bien-être commun dans une paix permanente, aussi bien à l'intérieur des pays, qu'à l'extérieur. Ces pays se trouvent également plus ou moins au même stade de développement économique et veulent, à tout prix, sortir du "cercle vicieux" de sous-développement. Cette situation économique, et la volonté politique des dirigeants de ces trois pays ont incité les gouvernements de ces nations amies à s'orienter dans le processus de l'intégration régionale. On cher-

11 Cf. İbrahim ARMAĞAN, *Essai sur l'intégration économique régionale entre les pays en voie de développement, le cas de la C.R.D.*, Université de Bordeaux, Thèse de doctorat en Sciences Économiques (non publiée) 1971.

12 La Revue Projet, 1970.

he à intégrer les projets destinés à renforcer le développement des pays membres dans un programme plus vaste de développement sur la base régionale.

La coopération économique entre les pays membres de la C.R.D. est relativement très ancienne. Mais pour accélérer le développement de cette coopération bilatérale et la transformer en une coopération multilatérale il fallait lui donner un cadre juridique avec des institutions solides et efficaces. L'institutionnalisation de la coopération socio-économique entre l'Iran, le Pakistan et la Turquie s'est réalisée avec la Conférence au sommet d'Istanbul, en 1964.

En étudiant de près les problèmes nationaux et tenant compte de la conjoncture internationale, les Chefs d'Etat de ces trois pays ont décidé, avec un accord total de leur part, que des mesures appropriées devaient être adoptées tendant à élargir et à développer davantage la coopération dans leurs relations déjà existantes, et à l'étendre à tous les domaines de la vie socio-économique. Ils exprimèrent unanimement leur souhait de voir cette nouvelle collaboration animée de l'esprit de coopération régionale, sans toutefois empêcher leurs activités en tant que membres d'une autre organisation de caractère régional.

Dans un bref communiqué conjoint définissant la fondation de la Coopération Régionale pour le développement, les Chefs d'Etat de l'Iran, du Pakistan, et de la Turquie donnaient leur accord de principe sur un certain nombre de points qui constituaient les bases même d'un processus d'intégration régionale entre ces trois pays.

1 °) Un mouvement libre des produits, ou plus libre, par tous les moyens pratiques tels que la conclusion d'accords commerciaux.

2 °) L'établissement d'une collaboration entre les chambres de commerce existantes et éventuellement la création d'une Chambre de Commerce Commune.

3 °) L'étude et la réalisation de projets poursuivant des buts communs.

4 °) La réduction des charges postales entre les trois pays au niveau des prix appliqués à l'intérieur des pays.

5°) L'amélioration des services de transport aérien dans la région et la fondation éventuelle d'une ligne aérienne solide et compétitive internationale entre les trois pays.

6°) Etudier les possibilités d'assurer une étroite coopération dans le domaine des transports maritimes, y compris par la fondation conjoints d'une ligne maritime ou par des accords dits de "Conférence".

7°) Entreprendre les études nécessaires pour la construction et l'amélioration des communications ferroviaires et routières.

8°) Signer au plus tôt un accord dans le but de promouvoir le tourisme.

9°) Abolir les formalités de visa entre les trois pays pour les voyages d'affaires.

10°) Procurer une assistance technique à chacun des pays membres sous la forme d'experts et de facilités pour la formation professionnelle.

A coté de ces 10 points énumérés explicitement les Chefs l'Etat ont ordonné que l'on explore toutes les possibilités tendant à étendre la coopération dans le domaine socio-culturel entre les pays de la région.

Il est évident que les chances de succès d'un projet d'intégration entre les pays d'une région donnée sont étroitement liées au consensus politique. En effet, il ne suffit pas que les gouvernants décident pour qu'une intégration soit réalisée. Surtout, au niveau international, il faut qu'il y ait une prise de conscience collective de la part des habitants des pays qui s'engagent dans ce processus complexe d'intégration "incertainé". Les relations culturelles jouent, en la matière, le rôle le plus important. En fait, elles devront être particulièrement orientées pour provoquer une prise de conscience massive de l'héritage culturel commun, par la diffusion d'information sur l'histoire, la civilisation et la culture des peuples de la région. Les responsables de la politique de coopération ont mis particulièrement l'accent sur la création de chaires dans les Universités, l'échange d'étudiants, l'attribution de bourses, la création de centres culturels et la direction conjointe d'un institut, d'études de vases et de recherches sur l'héritage culturel commun de ces trois pays voisins.

En fait, comme nous l'avons déjà souligné, la C.R.D. n'est qu'une phase préliminaire du processus d'intégration régionale entre l'Iran, le Pakistan et la Turquie. Les responsables de ces trois pays sont conscients du fait que, tant que les conditions préalables ne sont pas réunies il n'est pas réaliste de s'orienter directement dans la voie de l'intégration internationale. Le renforcement de la coopération, l'installation des infrastructures nécessaires à une communauté élargie, la naissance d'une véritable conscience régionale sont les principaux objectifs de cette première phase préparatoire.

Pendant ces quelques années d'existence, la C.R.D. a eu des résultats probants à montrer. Elle a défini le cadre de son travail, pris des mesures quant à son organisation et établi une infrastructure de base et des facilités institutionnelles. Elle a aussi dépassé le stade de la planification de base et de travail préparatoire et est entrée dans la phase d'implantation couvrant un large champ de coopération dans le domaine socio-économique.

Il nous semble que l'avenir de cette tentative d'intégration socio-économique régionale dépendra de deux facteurs:

Premièrement: les pays de la C.R.D., au seul niveau de la mise en oeuvre des entreprises conjointes, arriveront à s'orienter dans un processus d'industrialisation accélérée, et la coopération à toutes ses chances d'être durable. Mais le processus d'industrialisation risque de créer de nombreux problèmes complexes tels que celui de la répartition équitable des avantages. En effet, l'établissement d'une intégration régionale sans barrières commerciales intérieures tend à désavantager les pays relativement moins avancés, et cela d'un triple point de vue.

— D'abord, dans un marché pleinement intégré, un pays moins développé n'est plus libre d'accorder à ses industries naissantes la protection nécessaire contre les importations venant des autres pays membres plus avancés.

— Ensuite, un pays moins avancé tend à subir une perte de recettes parce que la suppression des droits d'importation sur les produits en provenance de ses partenaires plus avancés, l'incite à leur acheter des marchandises qu'il aurait, autrement, importées de pays tiers, et sur lesquelles il aurait perçu des droits d'importation.

— Enfin, comme les marchandises en provenance d'un pays associé risquent d'être plus chères que celles qui auraient pu être achetées au reste du Monde, et comme le pays plus avancé tend aussi à être mieux à même de développer ses exportations vers son partenaire plus faible que ce dernier vers lui, le partenaire le plus faible soumet sa balance des paiements à une pression supplémentaire.

Pour éviter ces inconvénients, et pour donner à ce projet toutes ses chances de réalisation les pays de la C.R.D. ont laissé exister temporairement les barrières douanières.

Deuxièmement: même si, sur le plan économique, il y a une accélération du processus d'industrialisation et une répartition "équitable" des avantages, il n'est pas sur que le projet d'intégration entre les trois pays de la C.R.D. soit durable. Cela dépendra des possibilités d'intégration interne. En effet, comme nous venons de le voir, chaque pays de la C.R.D. est caractérisé par un déséquilibre socio-économique interne. Ce qui entraîne, grâce aux forces centrifuges, observer parfois, au cours d'un développement à long terme, et surtout dans les économies plus évoluées une diminution des disparités intrarégionales, il semble que, dans les pays en voie de développement, il y ait une tendance marquée au renforcement des disparités à l'intérieur de chaque pays.

Nous sommes persuadés que, si les pays de la C.R.D. veulent réellement s'orienter dans la voie d'une intégration régionale complète, ils doivent réaliser d'abord l'équilibre interne, en éliminant les disparités qui existent entre les différentes régions et les différentes couches sociales.

Mais, en tout état de cause, l'évolution de la C.R.D. dépendra aussi, en partie, du choix que doit faire la TURQUIE qui est associée depuis 1963 à la Communauté Economique Européenne. Va-t-elle choisir de s'orienter vers l'Europe, ou de rester en contact avec le Monde Oriental?

Pourtant, il nous semble que ces deux objectifs ne soient pas incompatibles. La TURQUIE, tout en restant associée au Marché Commun Européen peut continuer l'effort entrepris dans le cadre de la C.R.D. pour son développement et sa modernisation. Elle a une véritable stratégie du développement. Sa modernisation dépend en grande partie, de la réalisation de ses objectifs.

3- *La coopération économique régionale entre les pays du Sud-Est-Asiatique*

Si les pays du Sud-Est Asiatique sont conscients des difficultés actuelles d'une intégration économique sur la base régionale, ils sont par contre décidés de continuer et à renforcer leurs relations tant économiques que sociales pour préparer les conditions favorables à une intégration dans les années à venir. C'est ainsi qu'actuellement plusieurs projets régionaux ou sous-régionaux sont en train de prendre corps dans cette région du monde.

a) *Le projet du MEKONG*

Le projet du Mékong couvre les territoires de quatre pays: le LAOS, le VIETNAM, le CAMBODGE et le NORD-EST de la THAILANDE.

Le Comité de Coordination, composé des quatre pays riverains, s'efforce de développer systématiquement la production hydro-électrique, l'irrigation, la navigations, la lutte contre les crues et autres objectifs connexes.

L'originalité de cette coopération réside dans la volonté de collaborer économiquement malgré les tensions politiques qui séparent très souvent les pays membres.

b) *L'Association du Sud-Est Asiatique et ASEAN*

En 1961, les Philippines, la Thaïlande et l'ancienne Fédération de Malaisie se sont regroupées pour former un groupement économique. L'objectif essentiel de l'Association du Sud-Est asiatique était d'accélérer l'expansion des échanges entre les trois pays, de créer des compagnies de navigation conjointes et des lignes aériennes. En outre les 3 pays devraient s'efforcer de stabiliser les marchés des matières premières.

Après une rupture qui a duré de 1963 à 1967, une nouvelle association plus élargie a vu le jour en 1967 entre certains pays du Sud-Est asiatique.

L'association des Nations du Sud-Est Asiatique comprend outre les 3 pays de l'Association du Sud-Est Asiatique, l'Indonésie et Singapour.

Mais cette nouvelle association a été encore paralysée à cause des tensions politiques. Le conflit politique intervenu entre les Philippines et la Malaisie a mis fin à cette tentative de coopération régionale.

c) *La Fédération de Malaisie*

C'est un groupement économique régional formé en 1963 entre les douze états de la Fédération de la Malaisie, le Sabah, le Saranak et Singapour qui s'est retiré en 1965.

C'est un groupement économique qui cherche à réaliser une intégration économique poussée entre les pays de la région. Depuis sa création, elle a fait des progrès notables surtout dans le domaine des échanges intra-régionaux et dans le domaine de l'industrialisation. La politique régionale et les mesures particulières ont permis un accroissement des investissements deux fois plus rapide dans la zone orientale que dans la partie occidentale.

Dans tous ces pays du Sud-Est Asiatique, l'agriculture a une importance vitale pour l'économie nationale. Les exportations de ces pays sont essentiellement des produits agricoles (caoutchouc, riz, etc...). Le marché intérieur étant très faible, ces produits sont surtout exportés vers des marchés extérieurs à la région. Il semble difficile à l'heure actuelle de réaliser des recettes importantes grâce au développement du commerce intra-régional; la faiblesse des revenus par tête des habitants de ces régions est un handicap sérieux pour la substitution des échanges intrazonaux aux échanges avec le reste du monde. De toute façon, le développement des échanges avec le reste du monde et /surtout avec les pays avancés, seul leur permettra, dans l'immédiat, de réaliser des avantages en matière de capitaux

Il ne faut pas être pessimiste en voyant les difficultés actuelles en matière de coopération régionale. Même si les progrès accomplis en Asie du Sud-Est demeurent très limités, en dépit de multiples tentatives de coopération faites jusqu'à présent, il y a un espoir de plus en plus important pour leur futur succès:

— d'abord la coopération régionale s'appuie sur des justifications économiques solides.

— Ensuite, il y a une prise de conscience, une croyance justifiée dans la coopération régionale qui fait que pour ces pays

en retard, la voie du développement passe inévitablement par cette voie. Même si cette prise de conscience reste le privilège des élites, des experts et des dirigeants, elle a son importance et elle seule peut créer une condition psychologique favorable.

B- LES TENTATIVES DES MARCHES COMMUNS LATINO-AMÉRICAINS

Les tentatives d'intégration ont été très favorablement accueillies par les Nations-Unies, et la Commission économique des Nations-Unies affirmait que les obstacles fondamentaux s'opposant au développement des pays en retard pouvaient être surmontés si les pays en voie de développement se regroupent, et développer la coopération entre eux sur une base essentiellement régionale.

C'est dans cette perspective de développement sur une base régionale que l'on a vu apparaître de nombreux projets d'intégration en Amérique Latine:

- l'Association de libre-échange de l'Amérique Latine,
- le Marché Commun de l'Amérique Centrale.
- le plan d'intégration des Andes,
- l'Association de libre-échange des Antilles.

1- *L'Association de Libre-Echange de l'Amérique Latine*
L'ALEAL fut créée par le Traité de Montevideo, signé au début des années 60. Elle regroupait initialement l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Mexique, le Paragua, le Pérou et l'Uruguay. La Bolivie, l'Equateur, la Colombie et le Vénézuéla furent admis par la suite au sein de l'association.

L'ALEAL constitue actuellement le plus grand système d'intégration entre les pays en voie de développement.

a) La libération progressive des échanges commerciaux entre les pays de la région constitue le premier objectif de l'ALEAL. Cette libération devait être obtenue par deux sortes de négociations;

- 1°) Des négociations annuelles sur les listes des produits pour lesquels chaque membre accepterait d'accorder des concessions tarifaires aux autres pays;

2°) Des négociations triennales sur une liste commune énumérant les produits pour lesquels tous les pays membres accepteraient de supprimer les droits tarifaires et les autres restrictions à l'intérieur de la zone considérée.

b) En plus de la libération des échanges les signataires avaient accepté en principe d'élargir leur coopération économique au-delà du domaine commercial. On devrait chercher à rendre les économies de la région "toujours intégrées et complémentaires".

Les responsables des pays-membres de l'ALEAL se déclarent en faveur d'un marché commun et espèrent le réaliser vers 1985. Malgré les déclarations des Chefs d'Etat d'Amérique Latine, l'ALEAL ne tend guère pour le moment qu' à devenir une zone de libre-échange. En effet, le traité de Montévideo ne prévoit ni la fixation d'un tarif extérieur commun, ni la liberté de circulation des facteurs de production dans la zone. Dans la conjoncture actuelle, le Traité de Montévideo devient un accord limité d'échanges préférentiels, et il faudrait sans doute prendre des mesures efficaces pour que l'on s'oriente dans la voie d'une évolution vers un Marché Commun de l'Amérique Latine.

2- *Le Marché Commun de l'Amérique Centrale (M.C.A.C.):*

Le Marché Commun de l'Amérique Centrale groupe 5 petits pays qui ont au total une superficie de 411.000 Km² et une population de 14 millions d'habitants. Les pays en voie de développement du M.C.A.C. sont le COSTA RICA, le SALVADOR, le GUATEMALA, le HONDURAS et le NICARAGUA. Comparé à l'ALEAL, le MCAC qui apparaît comme une grande réussite, a démarré en 1958 par un traité de libre-échange; celui-ci fut élargi ultérieurement en 1960 par le traité général d'intégration de l'Amérique Centrale.

Depuis sa création, les échanges de 98 % des articles tarififiés ont été libérés en Amérique Centrale, tandis que des tarifs unifiés sont appliqués à 80-85 % de ces articles dans le commerce avec le reste du monde. Actuellement on cherche à libérer le commerce à l'intérieur de la zone et à unifier les tarifs extérieurs.

Même si le Marché Commun d'Amérique Latine a su surmonter avec succès deux crises graves en 1965 et en 1967, il reste

toujours tributaire des problèmes politiques. Dans l'état actuel des choses l'opposition entre la politique et l'économie sera peut-être plus difficile à surmonter.

3- *Le projet d'intégration des Andes:*

Le groupe des Andes s'est constitué à l'intérieur de l'ALEAL, après une période de mécontentement qui commence en 1964. En effet, l'écart important entre les trois grandes républiques (l'Argentine, le Brésil et le Mexique) et les autres membres amènent à une situation paradoxale et deux tendances se sont dégagées:

- 1°) Créer un marché commun général d'Amérique Latine en regroupant l'ALEAL, le MCAC et quelques pays des Antilles. Pour les partisans de cette tendance, seul ce marché commun général permettrait d'accélérer le développement de la coopération économique entre les pays de l'Amérique Latine.
- 2°) Créer un marché commun partiel entre les pays qui peuvent réellement coopérer en vue de réalisations concrètes. C'est ainsi que fut créé en 1967 un groupe de travail permanent, composé de représentants du Chili, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou, du Venezuela et de la Bolivie. Ainsi fut constitué le groupe des Andes nézuela et de la Bolivie. Ainsi fut constitué le groupe des Andes qui s'est engagé dans la voie des réalisations pratiques.

Dès 1968, un accord étatit signé par les 6 pays du groupe des Andes, instituant "la Corporation pour le développement des Andes". La corporation s'engageait à soutenir non seulement les projets concernant le développement d'industries intéressent toute la zone, mais aussi des programmes de développement supranationaux.

En outre, les pays des Andes ont décidé de libérer progressivement les échanges en vue d'arriver à un marché commun vers les années 1980.

4- *l'Association de libre-échange des Antilles (ALEA):*

La plus récente coopération économique en Amérique Latine est celle qui est intervenue entre les anciennes colonies bri-

tanniques des Antilles à l'exception du Honduras britannique et des Bahamas. C'est une union commerciale qui vise pour l'instant à créer une zone de libre-échange.

Un accord limité de libération des échanges, négocié en 1965 par ANTIGUA, LA BARBADE et l'actuelle GUYANE britannique donna le jour à la zone de libre-échange des Antilles.

Le but essentiel de cette Association est de faciliter et de développer les relations commerciales entre les pays de la zone. Un certain nombre de mesures ont été prises pour l'instauration immédiate d'une zone de libre-échange concernant un certain nombre de produits. En outre, des négociations sont en cours pour la création d'une banque pour le développement des Antilles.

Dans la conjoncture internationale actuelle, il semble difficile aux pays d'Amérique Latine de s'orienter directement dans la voie de l'intégration économique régionale sans réaliser les conditions préalables. C'est pourquoi nous sommes pessimistes en ce qui concerne la naissance du Marché Commun général latino-américain, annoncé en 1967 à la Conférence des Chefs d'Etat américains de PUNTA DEL ESTE.

— D'abord, les inégalités entre les pays d'Amérique Latine sont très importantes et les bénéfices à tirer d'une intégration seront inégalement répartis.

— Ensuite, des tensions politiques permanentes créent ou risquent de créer des crises aiguës difficilement surmontables.

Il me semble que la constitution de sous-groupements régionaux soit souhaitable dans la conjoncture actuelle.

— Ces groupements restreints engloberont des pays qui ont des niveaux de développement comparables et des affinités communes.

— L'intégration de ces sous-groupements régionaux peut faciliter la création d'un Marché Commun général en Amérique Latine...

C- LA COOPERATION ECONOMIQUE EN AFRIQUE¹³

Dans l'état actuel des relations économiques internationales, l'intégration économique régionale est considérée, de plus

¹³ Peter ROBSON, *Economic integration in Africa*, London, George Allen, 1968.

en plus comme une solution importante au problème de sous-développement.

Sur le plan politique, les pays africains sont des pays relativement jeunes et qui n'ont pas encore trouvé leur stabilité socio politique.

En effet, actuellement plus de 25 pays africains ont une population de moins de 5 millions d'habitants et, pour plus de 75% de cette population, le PNB par habitant était inférieur à 200 dollars en 1968. Il est évident que pour nombre de ces pays, leur seule chance d'être présent dans la vie politique internationale réside dans la coopération régionale ou groupement inter-étatique.

Théoriquement, et du point de vue purement économique, l'intérêt de l'intégration régionale pour les pays en voie de développement réside dans les avantages que représentent la mise en commun des ressources. En particulier, pour les petites nations de l'Afrique, les avantages potentiels proviennent de l'élargissement du marché et de l'exploitation des économies d'échelle, fondées, soit sur la technique, soit sur l'importance du marché. En effet, les dimensions réduites de nombreux pays en voie de développement constituent un obstacle à une croissance souhaitable, en partie à cause des limites qu'elles imposent aux disponibilités de ressources naturelles.

L'intégration économique régionale en Afrique prend des formes variées et il existe plusieurs projets d'intégration à l'heure actuelle entre les pays de ce continent. Tous ces projets n'ont pas la même importance. Il sera utile de constater que la coopération régionale en Afrique évolue très vite et qu'il y a plusieurs tentatives dans la voie de l'intégration régionale.

1- La Communauté d'Afrique Orientale:

La communauté d'Afrique Orientale qui regroupe le KENYA, la TANZANIE et l'OUGANDA a une superficie de 1.765.400 kilomètres carrés. Le produit intérieur brut de la communauté était de 2.744 millions de dollars E.U. en 1968 pour une population totale de 30 millions d'habitants.

La coopération économique entre ces pays existait déjà avant la création de la Communauté Est-Africaine en 1967.

Entre ces trois pays il y a d'abord des liens historiques très solides. Pendant plus d'un demi-siècle, la coopération entre ces pays a été cimentée par tout un ensemble de facteurs, à savoir une administration politique colaniale commune sous l'égide du Royaume-Uni. En outre, leur contiguïté géographique et les nécessités de la Seconde Guerre Mondiale ont favorisé un certain rapprochement entre ces trois pays.

a) *L'intégration régionale en Afrique Orientale, le développement industriel et commercial:*

L'un des objectifs essentiels de la CEA est d'accélérer l'industrialisation des pays-membres en vue de parvenir à une croissance économique équilibrée. Parmi les mesures qui ne manqueront pas d'influencer la répartition et la promotion des industries, figurent le maintien de la réglementation régissant l'octroi de licences pour la création d'industries nouvelles, et la création de la Banque Est-Africaine de développement.

Le second objectif primordial de la CEA est d'accroître le volume du commerce interrégional et extrarégional.

L'équilibre du commerce intrarégional paraît plus important que l'accroissement même de son volume. En effet, le Kenya a jusqu'à maintenant exercé une influence prédominante sur le commerce intrarégional; sa part des exportations interrégionales a été en 1966 de 65,7 % mais a diminué légèrement en 1968 (63,3 %). Par contre, les exportations du Kenya vers la Tanzanie et l'Ouganda ont augmenté fortement, passant de 38,6 millions de dollars en 1960 à 80,9 millions en 1966. Les exportations de l'Ouganda vers les autres pays de la zone se sont légèrement accrues, passant de 18,7 millions de dollars en 1960 à 29,2 millions en 1966.

b) *Les tarifs de douane et un droit discriminatoire:*

Le marché commun établi par le Traité comporte un tarif de droits de douane et interdit toutes restrictions au commerce intrarégional autres que l'imposition d'une taxe de transfert, mais autorise des restrictions à l'importation intrarégionale de certains produits agricoles.

Ainsi, on a aboli toutes les restrictions concernant les échanges commerciaux entre les trois pays; cependant, dans certains cas

spéciaux, des droits discriminatifs peuvent frapper les importations en provenance de l'un quelconque des Etats partenaires. Cette clause ainsi que la création de la Banque de développement de l'Afrique Orientale, sont considérées en général comme les deux principales innovations de la CEA.

Ce droit discriminatoire répond au souci de protéger, dans une certaine mesure, les pays dont le développement industriel est moins avancé, contre ceux de leurs partenaires qui sont relativement en meilleure position. Le but de cette protection limitée est donc de donner une impulsion notable au développement industriel dans la zone d'intégration.

En outre, pour faciliter le fonctionnement du marché commun, le Traité de 1967 fournit des directives pour la coopération en matière de politique monétaire et de balance des paiements.

La création de la Communauté Est-Africaine constitue une étape importante dans l'évolution de la coopération économique entre les pays en voie de développement. D'abord ce marché élargi à près de 30 millions de personnes devrait fournir des débouchés suffisants pour des industries de dimensions moyennes et devrait accélérer le taux de croissance des économies des pays-membres de la CEA. Ensuite, et à plus ou moins long terme, un processus d'intégration renforcé peut permettre à ces pays de s'orienter dans la voie d'une intégration politique, pour former un Etat unique multinational homogène qui peut jouer un rôle politique en Afrique, et dans les relations internationales. Mais, il est encore trop tôt pour essayer d'évaluer les effets de la coopération économique régionale entre l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya. En effet, la Communauté d'Afrique Orientale existe depuis trop peu de temps, pour que tous les problèmes importants soient résolus. Il y aura sans doute des conflits d'intérêt plus ou moins aigus. L'avenir de cette communauté comme toute autre d'ailleurs, repose sur la volonté collective de vivre ensemble, sur l'esprit de coopération mutuelle et sur des sacrifices réciproques.

2- Union douanière et économique de l'Afrique Centrale (UDEAC):

La coopération économique entre les pays de l'UDEAC¹⁴ remonte aux années 1910. En effet, depuis cette date, le CONGO

¹⁴ Cf. Henri BOURGUINAT, *Marchés Communs des pays en voie de développement*, p. 49.

(Brazzaville), le GABON, la République Centrafricaine et le TCHAD ont connu une certaine forme d'intégration régionale. Pendant la période fédérale, un grand nombre de services communs ont fonctionné, mais la répartition des gains n'a pas toujours été équitable. La répartition territoriale des recettes fédérales qui favorisait les Etats relativement pauvres-Tchad et République Centrafricaine en l'occurrence- a suscité des tensions aiguës. Mais en raison de la faible dimension économique des quatre territoires, la coopération économique a été jugée indispensable au développement de ces pays, et on a maintenu l'union douanière sur une nouvelle base de répartition des gains du marché élargi entre les pays membres (1956).

En 1959, une convention a permis la création de l'Union Douanière Equatoriale qui prévoyait le renforcement de la coopération plus particulièrement en matière de services communs. Peu après, en 1961, l'UDE a accepté la candidature de la République Fédérale du Cameroun. L'intégration progressive de ce pays dans l'Union Douanière Equatoriale a abouti à la création de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale le premier janvier 1966.

A l'origine, l'UDEAC comprenait donc cinq pays¹⁵ et elle couvrait au total près de trois millions de kilomètres carrés. Mais la région est relativement peu peuplée avec ses douze millions d'habitants. Ainsi, la densité moyenne de population est la plus faible des systèmes d'intégration régionale entre les pays en voie de développement avec 4 habitants par kilomètre carré. Le Produit National Brut de l'Union est de 1,4 milliard de dollars. Le PIB par habitant ne dépassait guère 124 dollars en 1965 - 1966. Mais, très vite, en avril 1968, le Tchad et la République Centrafricaine ont quitté ce groupement économique régional. Après cette décision, le Congo (Kinshasa), le Tchad et la République Centrafricaine se sont joints pour constituer l'Union des Etats d'Afrique Centrale (UEAC). Mais, en décembre 1968, la République Centrafricaine a quitté l'UEAC pour rejoindre ses partenaires de l'UDEAC.

Jusqu'en 1963, aucune coordination industrielle n'existait dans l'union douanière. Aucune mesure corrective sur la répartition

15 Le Gabon, le Congo, la République Centrafricaine, le Tchad et la République, Fed. du Cameroun

des activités industrielles n'a été prévue. Sans aucun doute, c' était la plus grande lacune de l'intégration régionale de l'Afrique Centrale.

En 1963, une politique industrielle commune est apparue nécessaire lorsqu'on a décidé d'installer dans la région une raffinerie de pétrole. Du même coup, on a compris la nécessité d'une coordination industrielle pour les localisations optimales. Ainsi la politique régionale d'investissement s'est fait jour petit à petit.

Le mécanisme institutionnel de l'UDEAC n'a pas tellement changé depuis sa création, Le comité Directeur conserve son rôle capital pour le développement industriel dans le cadre de l'union.

Le traité de l'UDEAC¹⁶, contient des mesures visant à harmoniser les droits de douane extérieurs et intérieurs et la structure fiscale. On cherche à supprimer les impôts sur la consommation et à uniformiser tous les tarifs douaniers.

3- LE MAGHREB¹⁷:

Les pays du Maghreb diffèrent fondamentalement des pays de l'Afrique noire. Cette région sous-développée comprend le MAROC, l'ALGERIE, la TUNISIE et la LIBYE qui représentent les mêmes caractéristiques.

a) *Les traits caractéristiques des pays du Maghreb*

- Communauté de religion: le lien islamique entre ces divers pays a profondément marqué la vie socio-économique de cette région. Il y a une ressemblance considérable entre les systèmes juridico-sociaux et les aspirations qui vivent dans la Maghreb.
- En outre, il y a une communauté de langue qui facilite les contacts et la diffusion des informations. Ces deux facteurs sont importants pour l'intégration sociale du Maghreb.

16 H. BOURGUINAT - *Marchés Communs des pays en voie de développement*, p. 49 "Un réalisme de bon aloi: l'UDEAC"

17 H. BOURGUINAT - *Marchés Communs des pays en voie de développement*, op. cit., p. 47.

18 H. BOURGUINAT, op. cit., p. 49.

— Les pays du Maghreb se trouvent, à peu près, au même stade de développement.

° Sur le plan démographique, le Maghreb est la seule région d'Afrique qui connaît des problèmes urgents de surpeuplement. La population est surtout concentrée le long des côtes où se trouve la plus grande partie de la terre arable.

° sur le plan économique, les pays du Maghreb connaissent de graves problèmes alimentaires. Mais la région est extrêmement riche en ressources minérales; phosphates, pétrole, gaz naturel, charbon, plomb, etc

° sur le plan géographique, aucun de ces pays n'est privé de littoral. La proximité géographique de l'Europe doit leur permettre d'accroître leurs exportations vers les pays avancés.

Tous ces traits caractéristiques n'ont pas permis aux pays du Maghreb de réaliser une intégration économique qui se fait de plus en plus sentir. Comme le remarque M. Bourguinat¹⁸ "par rapport à l'Afrique noire, les quatre Etats du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye) paraissent, à l'origine, avoir beaucoup plus de chances de parvenir rapidement à la formation d'une entité économique unique".

b) *L'intégration fragile du Maghreb*

Les pays du Maghreb représentent un marché de 33 millions d'habitants. Le Produit Interieur Brut dépasse 7 milliards de dollars. Le revenu moyen par habitant est environ de 240 dollars. Mais cette valeur moyenne cache des disparités qui sont considérables.

Les pays du Maghreb, qui ont obtenu leur indépendance à une date relativement récente, ne sont pas parvenus à réaliser une communauté économique viable. La forme que la Communauté Economique du Maghreb devrait prendre n'a jamais été définie clairement. En 1958, lors de la Conférence pour l'unification du Maghreb arabe à TANGER les pays intéressés se sont déclarés en faveur d'une fédération. Mais, en réalité, les pays du Maghreb n'ont pas pris les mesures nécessaires pour s'orienter

vers cette intégration qui paraît, dans l'état actuel des choses, bien utopique. En effet, même si l'objectif final est la fédération, ce n'est qu'un objectif très lointain qui n'ajoute rien à l'état actuel des choses. Il faudrait sans doute définir les étapes préalables de cette fédération future et s'engager dans un processus d'intégration régionale. La coopération économique accélérée seule permettrait aux pays du Maghreb de réaliser un taux de croissance plus élevé.

c) Institutions et fonctionnement:

Jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, il existait un Secrétariat permanent et le projet d'intégration n'a fait aucun progrès notable. En 1962, l'Algérie et le Maroc ont décidé de créer un Conseil interministériel du Maghreb arabe uni, mais ce projet n'a jamais été réalisé. En 1964, un Conseil des Ministres des Affaires Economiques a été créé. C'est l'organe chargé de prendre les décisions politiques. Il devait se réunir au moins 4 fois par an et approuver les décisions proposées par la Comité Consultatif permanent. En 1965, lors de sa réunion, le Comité a créé un certain de nombre commissions chargées des questions commerciales et industrielles.

Un certain nombre de résultats ont été obtenus notamment dans le domaine des services communs: les services d'entretien technique des avions de ligne, les transports ferroviaires, les télécommunications et les services postaux.

Si les pays du Maghreb n'ont pas réussi à instaurer une forme d'intégration régionale, c'est d'abord pour des raisons essentiellement idéologiques. En effet, leur ligne politique différente n'a pas permis aux dirigeants de ces pays de s'entendre sur la voie commune de développement. En outre, ce sont des pays relativement jeunes qui ne sont pas disposés, dans la conjoncture actuelle, à renoncer à une partie de leurs prérogatives nationales.

conclusion

Avec l'intégration économique régionale, les pays en voie de développement semblent trouver une solution à leur problème de développement. On constate qu'initialement, le commerce entre les pays membres de groupements régionaux est relatif

vement peu important et les exportations des biens manufacturés sont presque inexistantes. Grâce à l'intégration régionale les pays membres de blocs régionaux comme ceux d'Amérique Latine cherchent une transformation radicale de la structure de leur production et de leur commerce. Bien sur, cette transformation ne se réalisera pas tout d'un coup.

En effet, le processus d'intégration régionale est un processus à très longterme et qui demande beaucoup de compréhension de la part des pays engagés dans cette voie. L'un des problèmes les plus compliqués est celui de la répartition des bénéfices provenant de l'intégration. Tant que la répartition des bénéfices n'est pas équitable, l'intégration restera fragile. C'est le problème que doit résoudre en priorité les pays engagés dans la voie de l'intégration économique régionale.